L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS;
SAMEDI MATIN, 19 JANVIER.

FEUILLETON
A la Troisième Page.

THEATRE DE L'OPERA.
Au coin des rues Toulouse et Bourbon.
PAUL ALHAIZA.................DIRECTEUR.

Lundi, 21 Janvier 1867.
Septième Représentation de la
COMPAGNIE ITALIENNE.
Première représentation de
NORMA,
Grand opéra en trois actes de Bellini.
Mme CARLOTTA CATTINARI.........NORMA
Mlle E. TOMASI.........ADALGIA.
On commencera à 7 heures trois quarts. 19 janv

THEATRE DE L'OPERA
Au coin des rues Toulouse et Bourbon.
PAUL ALHAIZA.................DIRECTEUR.
Dimanche, 20 Janvier 1867.
Première représentation de
LA GRACE DE DIEU,
Drame en 5 actes par MM. Dennery et Lemoine.
Musique orchestrée par M. Prieri
On commencera à 7 heures trois quarts. 18janv

Théâtre St-Charles.
Propriétaires....BEN DE BAR & E. EDDY.
SAMEDI soir, 19 janvier,
LEAH THE FORSAKEN,
Drame en cinq actes.
LUCILLE WESTERN, remplira le rôle de LEAH.

Théâtre National.
Coin Baronne et Perdido.
O. OSTERMANN.................Directeur.

Samedi, le 19 Janvier 1867,
EINE ENTFUHRUNG MIT HINDERNISSEN.
Comédie en 3 actes.
Le spectacle sera terminé par
LISETTE HIRF,
Bouffe en 1 acte.
Ottilie Genée remplira quatre différents rôles.

Académie de Musique.
Rue St-Charles, près le Commercial Place
SPALDING & BIDWELL, Propriétaires et Directeurs,
J. KITTRIDGE.................Trésorier
Représentation tous les soirs, et les samedis à midi,
NOUVEAUX ACTEURS.
Engagement de M. BURRIELL RUNNELLS et de ses enfants qui formeront des groupes classiques, et présenteront **une série de tableaux vivants**, tels qu'on n'en a jamais vus en Amérique. M. Runnells, qui a joué devant toutes les têtes couronnées de l'Europe et que les critiques de l'Ancien-Monde ont déclaré l'acteur le plus distingué dans son genre, revient au Sud où il est né, pour y remplir un court engagement.
Nouveaux ballets, chants, danses, exercices acrobatiques, excentricités éthiopiennes, &c. 14 janv—7

Musée du Crescent City.
RUE ST-CHARLES, Nos 40 & 42.
[EN FACE DE L'HOTEL ST-CHARLES.]
Ouvert tous les jours, de 8 heures du matin à 11 heures du soir.
R. W. Schaffer.................Directeur.
LE SPECTACLE le plus attrayant de la saison.
La REINE ENORME pesant 700 livres.
JOHN BATTERSBY, le squelette vivant; le Professeur Greiner, le souffleur de verre de Bohême et ses trois machines à verre, à vapeur fonctionnant constamment.
LA GRANDE MENAGERIE AMBULANTE D'AMES, composée de lions d'Afrique, de tigres, de kangaroos, de gorilles, de singes, de Boas du Mexique, de cochons du Japon, de merveilleuses familles heureuses, LA BELLE LOUISE, la fameuse reine de lions, qui entre dans la cage et y donne tout le monde; LA GRANDE EXPOSITION D'OISEAUX DE L'AUSTRALIE, de LUCARD, et PLUS DE DIX MILLE CURIOSITES,
dont l'énumération serait trop longue.
De nouvelles curiosités arrivent journellement.
Entrée, 50 cents—Enfants, 25 cents.
P. S.—Ne vous trompez pas d'endroit—en face de l'Hôtel St-Charles. 3oct—6m

BAL REMIS. BAL REMIS.
La troupe d'Opéra italien ayant engagé le Théâtre de l'Opéra pour la soirée du 23 janvier, LE BAL DE LA SOCIETE DE L'HOPITAL DU SUD est remis à JEUDI SOIR, 24 janvier 1867. 19jan au 24

BAL
DE L'ASSOCIATION POUR L'HOPITAL DU SUD.
UN GRAND BAL PARE sera donné par les Dames de cette ville, sous les auspices de l'Association pour l'Hôpital du Sud,
AU NOUVEAU THEATRE DE L'OPERA,
JEUDI, 24 JANVIER 1867.

Dames Directrices:

Mme C.H. Slocomb,	Mme Warren Stone,
" Henry Shepherd,	" G. C. Duncan,
" Henry Quitman,	" M. Musson,
" Geo. Foster,	" L. E. Forstall,
" Hamilton Wright,	" Edward Desbonde,
" Salomon Levy,	" F. W. Tilton,
" Ar Miltenberger,	" J. H. Stauffer,
Mme J. Muscle Martin,	

Directeurs:

G T Beauregard,	Ar Miltenberger,	L T Pim,
J B Hood,	E A Palfrey,	Adam Giffen,
Jas Longstreet,	Wm J Seymour,	W M Pike,
Richard Taylor,	Dr Saml Choppin,	J W Pilcher,
D H Maury	H T Lonsdale,	Geo W Babcock,
James Hewitt,	H M Wright,	J E Aldcrock,
S B Buckner,	J W Carroll,	Marshall J Smith,
E J Forstall	A W Bosworth,	J D Blair,
I H Stauffer,	S S Newman,	Eugene Rouzet,
Dr Warren Stone,	John G Gaines,	M Jodeon,
M J Bowman,	Robert Stark,	W C Watts,
R L Gibson,	W H Letchford,	Geo W Hyson,
Randell Hunt,	Samuel Smith,	Daniel Edwards,
Dr N Merose,	T O Stark,	Rich'd Milliken,
Harry T Hays,	Geo Jonas,	Hugh McColl,
J O Nixon,	J H Carter,	Rob Pitkin,
W S Pike,	Dr W G Austin,	C E Somes,
R W Adams,	S L Levy,	H M Hyams,
John Pemberton,	C H Slocomb,	J F Hart,
W. B. Robinson,	Geo A Hansen,	A M Bryan,
G V Smith,	J H Dudley,	Tom Murray,
Jas P Freret,	M Musson,	E A Desbonde.

Comité d'Arrangements.

B F Eshleman,	H Grinshaw,	E G Drew,
J E Austin,	Fred N Ogden,	J G Gaby,
C W Culbertson,	Walter Hare,	J D Blair,
John C Leburne,	J B Lallande,	L L Conrad,
T H Mott,	John Pollock,	James Gilden,
B F Jonas,	John Weeden,	Wm Huber,
Frank Mason,	A L Stuart	Geo Jessup,
W W Cooch,	C H Bickler,	C H Levfrich,
F W Rew	J S Lewis,	J G Kenneth,
J Labouisse,	E M Hudson,	H Krumbahr,
Geo Norton,	Geo Dupre,	Hugh H Bein,
Geo Norton,	C Hocker,	Ward Fell,
Morgan Harrod,	J H Goodin,	Anthony Bambola.
	A Root,	

Billets des messieurs—CINQ PIASTRES, qu'on peut obtenir en s'adressant au comité d'arrangements, ou à n'importe quel membre de ce comité, à tous les hôtels; également aux Directeurs. 9 jan—au 23

Grand Bal Paré
Donné par la Société Française de Bienfaisance et l'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans.
LE SAMEDI 19 JANVIER 1867,
A la Salle de l'Opéra, au Bénéfice de cette Institution.

DIRECTEURS

Jph. Girod	Jph. Phocel,	J. J. Bonnaffé,
G. Roué,	Jph. Leblanc,	J. Schwebber,
A. Dodoussot,	F. Dauty,	J. Senac,
J. L. Régel,	P. Macou,	B. Lanaux,
A. Slocan,	P. P. Chabert,	H. Forfaut,
Ver. Soutrone,	P. Crabitos,	F. Tejeda,
A. Paris,	L. Duperron,	E. Marchand,
L. Philippe,	R. Bardaux,	A. Grossman,
J. Bruman,	C. Abadie,	H. Cortes,
J. Ange,	E. Odinot,	G. Servillo,
H. Michon,	L. Génin,	E. Gallois,
G. J. Jacquet,	E. Bell,	J. Ambrion,
F. Degeorge,	C. Carité,	Jph. Duchein,
L. E. Marchand,	M. Borle,	F. Piet,
F. Berthelemy,	P. A. Lanoue,	P. Barthe,
A. Alcinor,	Ant. Barthelemy,	Ch. Mangin,
J. Isnel.	B. Laplace,	L. Castagnet,

Prix du billet: $2 00.
Aucune dame ne sera admise sans invitation personnelle.
On peut se procurer des cartes et des invitations de dames chez MM.
Jph. Leblanc, Vieille-Levée 265;
A. Dodoussot, coin Royale et St-Louis;
J. Schwebber, coin Royale et Orléans, maison Michel & Schweitzer;
L. E. Marchand, Chartres, 201;
L. Philippe, coin Poydras et Baronne, maison P. Macou et Co.
Ainsi que chez tous les directeurs.
La réunion du Comité est fixée tous les lundis et vendredis à 6 h. 1/2 au salon du restaurant St-Louis, chez M. H. Barthe.
Par ordre des Directeurs,
19 déc— G. ROUÉ, Secrétaire.

Rachat des Bons de la ville.
Bureau des Commissaires de la Dette consolidée de la Nouvelle-Orléans.
Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1867.
AVIS est donné que des propositions cachetées seront reçues, à ce bureau, jusqu'au 15 février 1867, à midi, pour la vente à la ville, de CENT (100) BONS, payables en billets émis par la ville. Les propositions devront être adressées à O. De Buys, secrétaire, à l'Hôtel de Ville, salle No 22, et adressées "Propositions pour la vente de Bons."
Jno T. MONROE, Maire,
P. G. MOHAN, Contrôleur,
Jos. HERNANDEZ Trésorier,
Geo. CLARK, Président du comité de finances.
T. H. HIGINBOTHAM,
O. De BUYS, Secrétaire.
13janv—12 au 15fev

AVIS
AUX CONTRIBUABLES DE L'ETAT.
TOUTES les personnes qui doivent à l'Etat de la Louisiane la taxe de 1866, et la licence de 1867, sont prévenues que cette taxe et cette licence doivent être payées au bureau du soussigné, de 9 heures à 3 heures P. M.
L. E. LEMARIE.
Collecteur de taxes du Deuxième District.
Bureau: encoignure Chartres et St-Pierre, Courts Building. 9jan—1m

Avis
Aux Contribuables et aux Personnes qui paient Licence.
TOUTES personnes dues à la VILLE et à l'ETAT pour licences, taxes, droits de quaiage, (wharfage), &c. &c., peuvent être payées en billets du Trésor de l'Etat de la Louisiane, émis par la ville ou approuvés le 6 février 1866.
Les soussignés fourniront, à un escompte libéral, les sommes dont auraient besoin les personnes qui doivent à la ville ou à l'Etat.
27 déc—1m AVEGNO & WILLOZ, Coin Commune et Carondelet.

Avis aux contribuables.
TAXES D'ETAT.
TOUTES les personnes qui doivent à l'Etat de la Louisiane la taxe de 1866 et la licence de 1867 sont averties que le soussigné est prêt à les recevoir, à son bureau, au No 9 de la rue de l'Esplanade.
M. O. TRACY,
Percepteur des taxes d'Etat pour le Troisième District de la Nlle Orléans.
11janv—15

Avis aux Contribuables.
BUREAU DU TRESORIER, Hôtel de Ville,
Nouvelle-Orléans, 3 janvier 1866.
LE Trésorier appelle respectueusement l'attention du public sur le fait que toutes les licences (pour l'an 1867) sur les métiers, les industries, les manufactures, les professions, les cafés, les cabarets, les billards, les jeux de quilles, les drays, les cabriolets, les cabs, les omnibus et particuliers, [illegible] les tonneaux et les cercueils, de tous les transports [illegible], seront en retard après le 1er février 1867.
Toutes les personnes exceptées les susdites professions [illegible] au paiement desdites licences avant le 1er février [illegible], entraînant, elles seront passibles de poursuites judiciaires, et il sera ajouté dix pour cent de pénalité.
J. HERNANDEZ, Trésorier de la Ville.
1jan—1m

Bureau de "Carondelet Canal and Navigation Company"
Nouvelle-Orléans, 29 décembre 1866.
UNE élection de neuf Directeurs pour l'année suivante sera tenue au bureau de la Compagnie, No 26 rue Carondelet, le LUNDI, 21 janvier prochain, entre les heures de 10 A. M. et 2 P. M.
EMILE BOURY, secrétaire.
Des propositions ayant été faites à cette compagnie au bail de huit ans, à partir de l'expiration du présent bail, soit de 1878 à 1886 du droit de canotage et de pilotage, du chemin de fer le long du Bassin, Canal et du Bayou St. Jean, les actionnaires sont appelés à voter, aussi ledit jour et aux heures ci-dessus mentionnées pour accepter ou non, la "Direction à accorder le dit bail."
Par ordre de la Direction.
EMILE BOURY, secrétaire.
29 déc—28,30,31,7,14,21jv.

AUGUSTUS MOORE,	ROBT. MOORE à dec.
JAMES M. COOLEY,	FRANKLIN CONVERSE
Nlle-Orléans.	Cincinnati.

MOORE & COOLEY,
MARCHANDS de MACHINES pour fabricants de Coton; [illegible] MACHINES A VAPEUR de tous genres, [illegible] [illegible] 149, rue Gravier, et 17, rue de l'Eglise, Cincinnati.

POUR NEW-YORK.
LIGNE CROMWELL DE STEAMERS DE NEW-YORK ET DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Départ, SAMEDI, 26 JANVIER, à 7 heures du matin, Le steamer à vapeur
GENERAL GRANT,
Commandant COUCH,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Deuxième District, ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Premières chambres.................$60
Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
18janv—au26 Rue Carondelet, No 41.

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE.
COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.
LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE.—Correspondant avec les Antilles et les Ports de l'Océan Pacifique.

ELLE ORLEANS à	Prix. 1re Classe	Entrepont.	Pont.
St-Thomas	$80 00 or	$45 00 or	$27 50 or
Havane	60 00	30 00	10 00
Porto Rico	100 00	50 00	25 00
Hayti	100 00	70 00	30 00
Santiago de Cuba	145 00	78 00	35 50
Jamaïque	150 00	75 00	37 50
Guadeloupe	140 00	70 00	35 00
Martinique	140 00	70 00	35 00
Ste Lucie	145 00	72 50	36 25
St Vincent	150 00	75 00	37 50
La Grenade	150 00	75 00	37 50
La Trinidad	160 00	80 00	40 00
Demerari	165 00	82 50	41 25
Surinam	170 00	85 00	42 50
Cayenne	170 00	85 00	42 50
La Guayra	135 00	82 50	41 25
Porto Cabello	170 00	82 50	41 25
Ste Marthe	165 00	82 50	41 25
Colon	165 00	82 50	41 25

	1re classe.	2me classe.	Entrepont.
Buenaventura	214 55	166 75	107 27
Guayaquil	266 62	236 04	133 31
Payta	276 00	248 31	138 05
Lambayeque	295 03	287 20	147 51
Huanchaco	295 03	287 20	147 51
Casma	299 76	271 99	149 88
Huacho	294 49	276 72	157 24
San Jose	295 03	287 20	147 51
Pomental	295 03	287 20	147 51
Callao	318 70	290 92	159 35
Tambo Mora	332 90	305 13	166 45
Pisco	332 90	305 13	166 45
Chincha	332 90	305 13	166 45
Chala	361 31	323 53	180 65
Islay	375 51	347 74	187 75
Ila	384 95	357 20	192 49
Arica	384 95	357 20	192 49
Pisagua	399 18	371 01	199 59
Mejillones	399 18	371 01	199 59
Iquique	399 18	371 01	199 59
Tocopilla	408 65	380 80	204 32
Cobija	408 65	380 80	204 32
Chanaral	418 12	387 34	209 06
Caldera	418 12	390 34	209 06
Carisal Bayo	422 85	395 08	211 42
Huasco	422 85	395 08	211 42
Coquimbo	427 59	399 81	213 79
Valparaiso	441 79	414 02	220 89
San Francisco	285 87	231 58	121 10
Acapulco (Manzillo)	242 95	194 97	101 07
Punta Arenas	237 00	180 00	107 50
Realejo (Corinto)	233 20	216 25	133 20
La Union	238 30	211 56	133 50
La Libertad	243 75	216 75	143 75
Acajutla	249 00	222 00	149 00
San José	254 25	227 25	151 20

Passage dans une cabine sur le pont avant et arrière 2d pont arrière de la Nlle-Orléans à Saint Nazaire $240 en or
Passage dans une cabine au pont avant ... 210
Passage d'entrepont.......................... 120
Un supplément de $25 en or devra être payé pour un lit occupé dans les cabines extérieures du 1er pont.
Les enfans au-dessous de 3 ans ne paient pas.
Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.
Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.
Au-dessus place entière.
Il est accordé un lit pour deux enfants payant demie place.
Aussi bien que pour quatre enfants payant quart de place.
Dans le cas où une famille comprendrait plusieurs enfans au-dessous de 3 ans, la gratuité ne sera accordée qu'à l'un d'eux; les autres paieraient quart de place.
Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.
On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 00 sur le prix de la double traversée, si le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.
La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de la maistrance.
Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.
Le steamer à roues DARIEN partira de la Nouvelle-Orléans tous les 15 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.
Pour passage s'adresser chez
VICTOR PERRILLIAT, agent,
10 janv—1 an t. l. 2 j. 127, rue de la Commune.

Seule ligne directe pour la France.
Service des Paquebots de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New-York et le Havre, touchant à Brest.
Les nouveaux et splendides Bâtiments de cette Ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, Rivière du Nord.
PEREIRE capitaine..Duchesne...Samedi 12 janv.
VILLE DE PARIS " Sormont....Samedi 26 janv.
EUROPE " Lemarié.....Samedi 9 fév.
SAINT LAURENT " Bocande....Samedi 23 fév.
Prix du Passage en or, à partir du 1er janv. 1867.
Première classe $130. Seconde classe $100, y compris le vin de table pour l'une et l'autre classes.
Les steamers de cette ligne ne prennent pas de passagers d'entrepont.
Soins médicaux gratuits.
Pour passage s'adresser à
VICTOR PERRILLIAT,
31déc 127 rue de la Commune.

Pour New-York directement.
Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York.
LIGNE DU "STAR."
VAPEURS PARTANT DEUX FOIS LA SEMAINE.

MORNING STAR	2500 tonneaux	Nelson, comm.
GUIDING STAR	2800	Berry, "
MISSISSIPPI	2800	Sumner, "
MERRIMACK	2300	Vansice, "
HAVANA	2000	Whitman, "
MONTEREY	1400	Edwards, "
MARIPOSA	1400	Quick, "
MATANZAS	1400	
MISSOURI	1400	Hudson "

Vansice, commandant,
Partira SAMEDI, le 19 janvier 1867, à 7 h. A. M. du wharf de la Compagnie, en face de la place Jackson, et sera suivi par le vapeur
MISSISSIPPI,
Sumner, commandant.
On recevra du fret pour les vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix du fret et du passage seront aussi raisonnables que possible.
Pour fret ou passage, s'adresser à
WILLIAM CREEVY, agent,
33 rue Carondelet, Nlle-Orléans.
C. K. GARRISON, président,
15 août No 5, Bowling Green, New-York.

POUR VERA-CRUZ.
Partant positivement samedi, 19 courant.
La belle goëlette anglaise MISCHIEF, Obbpant capitaine, ayant de magnifiques emménagements pour passagers, partira comme il est dit ci-dessus.
Pour passage seulement, s'adresser à
L. JOUBLANC,
50, Passage de la Bourse,
16 jan—4f ou à WM GOEDENHOW 66, rue du Camp.

RIO JANEIRO.
La ligne qui coûte le moins, qui est la plus rapide et la plus sûre.
Pour Rio Janeiro, Pernambuco et Bahia.
PAQUEBOTS DE LA LIGNE STONEWALL.
Départ: le 20 JANVIER positivement.
Le brick anglais ALBATROSS, de première classe, capitaine VAUGHAN, ayant ses passagers retenus, partira positivement ainsi qu'il est dit ci-dessus. Les passagers doivent envoyer leur bagage à bord le 18 et se procurer leur billet d'ici à cette date.
Pour reste de fret en passage s'adresser à
KANE & CO. Agents généraux,
Rue Gravier No 69.
N. B. Les émigrants peuvent toujours obtenir des agents les informations positives sur les avantages qu'il y a à émigrer au Brésil. 9janv—1f

BAYOU LA FOURCHE ET PAQUEBOT DE LA COTE.
ALOE (the fine passenger boat) W. H. King, capitaine; J. A. Richard et W. D. Andrews, commis—Partira tous les mercredis et samedis, prenant du fret pour Lockport, Lafourche-crossing, Thibodaux, Labadie, Napoleon, Plattenville, Paincourt, Donaldson et tous les points de la côte et du bayou Lafourche.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
A. MEYNIER Jr., 21, rue St. Louis.
CELLOS & GWARTNEY, 13, rue du Front.
15 janv—1m

LIGNE REGULIERE DE LA COTE ET DU Bayou Lafourche.
QUATRE DEPARTS PAR SEMAINE.
LE beau bateau J. M. Sharp, A. Dugas capitaine, F. Dalféres commis, partira tous les MARDIS à DIX heures A. M. et tous les VENDREDIS à CINQ heures P. M., prenant du fret pour tous les débarcadères de la côte et du Bayou Lafourche, et descendant la côte les DIMANCHES et JEUDIS en plein jour.
L'excellent paquebot Lotus No 2, Jos. Dalféres capitaine, E. O. Mélançon commis, partira tous les MERCREDIS à DIX heures A. M. et tous les SAMEDIS à CINQ heures P. M., et descendant la côte tous les LUNDIS et VENDREDIS pendant le jour.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
12 janv—1m J. S. RELF, rue Tchoupitoulas, No 4.

POUR LE VERMILLION.
AMY ONE, Emile Dubon, capitaine, Ad. Salles, commis, partira après l'arrivée des chars de Brashear-City, les mercredis et samedis, prenant du fret pour Abbeville, Pont-Perry, Sébastopol, Royville, Vermillionville, Grand-Coteau, Carencro et tous les points intermédiaires du Bayou Vermillion.
Pour détails s'adresser à
MORTAGNE & CARLOS
7 janv—1m et à A. MEYNIER, Jr. 21 rue St-Louis.

Paquebot de la Côte et du Bayou Lafourche
Jours de départ, LUNDIS et JEUDIS, à 4 heures P. M.—Le steamer PIONEER, capitaine Louis Pardin, commis, partira les jours indiqués ci-dessus pour Thibodaux, Painteourtville, Napoleonville, Donaldsonville et tous les ports intermédiaires. Le fret d'une attention toute particulière. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à CELLOS & GWARTNEY, 13, Front street.
A. MEYNIER Jr., 21 St-Louis.

PAQUEBOT REGULIER DU BAYOU PLAIZE.
Départ tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.
Pour Simmesport, le Bayou Glaize, le Big Bend, Moreauville, Jonction, Enterprise, Evergreen et tous les ports intermédiaires. L'excellent paquebot J. D. Hinde, capitaine H. Brand, commis A. P. Troxdale, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
T. H. CARLIN,
rue de la Vieille-Levée, No 33.
VIRGINIUS C. DENTZEL, agent pour les annonces. 9 jan

PAQUEBOT DE LAFOURCHE.
Deux fois par semaine, les MERCREDIS et les SAMEDIS, à 5 heures du soir.
Le bateau à vapeur FLICKER, capitaine O. Dalféres, commis Wm Taylor, pour Thibodeauxville et tous les débarcadères de la côte et du Bayou Lafourche. Le bateau donne des connaissements jusqu'à Lockport, et pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
RIPLEY & Co.
29 déc—1m Rue du Canal, No 33.

Bateau de Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans, portant la malle des Etats-Unis—Départ: TOUS LES MARDIS, A CINQ HEURES DU SOIR.—Le magnifique paquebot Robert E. Lee, capitaine Jno. W. Cannon, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. [illegible]
19jan—1m

POUR LES OPELOUSAS.
Départ: Tous les MARDIS à CINQ heures P. M.
Pour les Opelousas.—Le bateau à vapeur Irène, faisant le service de la malle, partira [illegible] capitaine John W. Darby, partira pour les Opelousas, Washington, Port Barre, l'embouchure du bayou Rouge, Simmsport et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.
POLINGUE & GAJAC, rue St Louis No 2,
DONOHUE & WINBURN, rue Tchoupitoulas No 2.
J. S. Pound, agent pour les annonces, rue Front, No 12.

POUR LA COTE.
Au-dessous de la ville—Bateau de la Malle des Etats-Unis—Deux fois par semaine—Pour Pointe à la Hache, Bonne, la station de la Quarantaine et tous les points intermédiaires.—Le magnifique bateau à vapeur [illegible] capitaine Wm. Bassett, [illegible] partira tous les MARDIS et VENDREDIS, à 10 heures [illegible] et reviendra à la Nouvelle-Orléans les MERCREDIS et les SAMEDIS. Pour fret et passage, s'adresser à bord et à [illegible] 26déc—1m

A VENDRE.
Un CHEVAL, Un WAGON
S'adresser aux dessus de M. Ch. Laborde, coin St-Louis et Bourbon. [illegible] 26 déc—

ETRENNES
CHEZ
S. BIER,
108 - - Rue du Canal - - 108
(Autrefois rue du Camp, No 20)
Je viens d'ouvrir à mon nouveau magasin un des plus riches assortiments de MONTRES D'OR, CHAINES DE GILET EN OR, CHAINES CHATELAINE ET LEONTINE; DIAMANTS et autres bijoux fins pour dames et messieurs, des derniers genres, importés et fabriqués dans le pays.
ORFEVRERIE D'ARGENT PUR,
telle que thés, beurriers, tasses et soucoupes, timbales et tasses; couteaux à poisson, à dessert et à beurre, sucriers, pots à crème, cuillers à soupe, cuillers de table, de dessert et à thé, fourchettes de table et de dessert, &c., &c., faits expressément pour moi.
Un assortiment complet de
ORFEVRERIE de plaqué et d'Alfénide.
LUNETTES et LORGNONS en or, argent, acier, écaille et buffle, convenable pour ceux qui ont besoin d'aide pour la vue.
LORGNETTES d'opéra acromatiques de Bowman.
SEUL AGENT
pour les justement célèbres LUNETTES à verre de "pebble" du Brésil, de Bowman, montées en or, argent, acier ou écaille.
S. BIER, 108, rue du Canal.
22déc—1m

EN MAGASIN, et à vendre à bas prix,
TABAC EN FEUILLES
DE PENNSYLVANIE—40 caisses,
DU CONNECTICUT — 10 caisses,
Par MAYER BROTHERS,
22 déc—1m No 51, rue Tchoupitoulas.

Mme. GROUX,
ARRIVANT DE PARIS, OU ELLE A FAIT UN CHOIX DE
MASQUES ET DE COSTUMES
De la plus grande fraîcheur,
invite sa nombreuse clientèle, et le public en général, venir visiter son magasin
93......RUE CONTI......93
déc—jusq 20 mars

MR. H. L. CHURCH s'étant retiré de la maison GROVES & CHURCH et M. J. J. Corson en étant devenu membre, le nom de la maison est changé en celui de CORSON & GROVES, qui continueront le même genre d'affaires au No 144 de la rue Poydras.
Nouvelle Orléans, 20 décembre 1866.
En me retirant de la susdite maison, je recommande avec plaisir les Messieurs qui ont formé la nouvelle société. Ils ont toutes les qualités requises pour diriger les affaires d'une manière satisfaisante.
27 déc—1m H L. CHURCH.

Magasin à louer.
UN MAGASIN en briques, à trois étages, situé rue Douane, No 60, entre Chartres et Vieille Levée. S'adresser chez Forstall & Spear, No 38 rue Bienville.
21déc—tf

Madame SOPHIE SEEUWS,
53, RUE ROYALE, coin Bienville,
A l'honneur d'annoncer aux dames qu'elle vient de recevoir un assortiment complet de **marchandises nouvelles** qu'elle vendra à prix coûtant.
Occasion extraordinaire en dentelles.
Gants à une piastre la paire. 21déc—1m

E. PRIOLLAUD,
HORLOGER BIJOUTIER,
No 1 Rue Carondelet No 1.
Montres, Diamants, Bijouterie fine, pendules françaises, Couverts et articles de fantaisie. 21déc—1m

A LOUER,
UNE MAISON actuellement en construction rue Bourbon, No 34, entre Douane et Bienville, et qui sera terminée dans une quinzaine de jours.
Le rez-de-chaussée est disposé de manière à faire un ou deux magasins, et le premier, avec entrée principale, corridor, etc., peut servir de résidence.
S'adresser à M. LELOND,
18 déc—1m rue Bourbon No 101.

CHAPELLERIE DU CROISSANT.
A. DREZ,
153.........Rue du Canal.........153
Vient de recevoir un grand assortiment de Chapeaux et de Casquettes des derniers genres pour hommes, jeunes gens, enfants et demoiselles. Il les vendra aux plus bas prix du marché.
Il fait les chapeaux sur commande dans le plus bref délai et remplit promptement les ordres qui lui sont envoyés de la ville et de la campagne.
A. DREZ,
19 déc—1m Rue du Canal, No 153.

Mme M. DOINARD,
58.........RUE ROYALE.........58
Fermera pour quelques jours son magasin de modes pour réparer les légers dégâts causés par l'inondation du 30 décembre, dans le salon des dames.
Elle saisit cette occasion de remercier sa nombreuse clientèle du patronage qu'elle a bien voulu lui accorder depuis son arrivée dans ce pays.
L'atelier de couture n'a nullement souffert et livrera son assortiment les commandes actuelles aux époques promises, mais est prêt à en recevoir d'autres qui seront exécutées avec le soin apporté à celles qui sont de cette maison, et à un bon marché, depuis le dernier.
Chapeaux de Paris depuis $4 jusqu'à $80.
31 déc—1m

VIN DE CHAMPAGNE
De la célèbre marque de Charles Heidsieck & Co, à Reims.
LE soussigné a été nommé seul agent pour l'importation du susdit célèbre vin.
Les ordres pour l'importation directe seront reçus avec prompte attention aux termes les plus favorables.
AUGUSTE COUTURIE,
1janv—tf No 37, rue Vieille Levée.

A vendre ou à louer
L'HABITATION CAZELAR, située dans la paroisse d'Orléans, sur la rive droite du fleuve, à environ trois milles au-dessous de cette ville.
Elle contient deux arpents de terre face au fleuve, sur quarante arpents de profondeur, près de Tunisburg, à un mille d'Alger, il y a sur ces deux derniers arpents une habitation, et une vacherie.
S'adresser à [illegible]

Graines de coton.
MONTEREY SILK COTTON.
100 SACS venant d'arriver et à vendre par le soussigné, en lots, à la convenance des acheteurs.
B. L. MILLAUDON,
26 déc—1m No 98, rue Carondelet.

J. A. De HART,
DENTISTE,
17.........Dauphine.........17
Près Canal.
29 nov—1a

LE Dr Geo. W. SMITH,
CHIRURGIEN-DENTISTE.
Ayant repris l'exercice de sa profession, les personnes qui ont besoin de ses services le trouveront à son cabinet, au No 190 de la rue du Canal.
15 janv—12 f

CONSERVEZ VOS DENTS
J. A. CASADAVANT,
CHIRURGIEN-DENTISTE,
190.........RUE DU CANAL.........190
entre Bourgogne et Rampart. Il est toujours prêt à exécuter scientifiquement toutes les opérations [illegible]
Consultations en français, en espagnol et en anglais.
16 jan—1m

JACOB OTT, Entrepreneur,
REPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.
Fait et répare les cuves.
Les ordres laissés au No 26, Cercle Tivoli, ou chez M. L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés promptement. 13nov—

AVIS JUDICIAIRES.
ETAT DE LA LOUISIANE.
Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.
La ville de la Nouvelle-Orléans demandant l'ouverture de la rue de CHARTRES (ci-devant Moreau), &c. —No 17,754.
AVIS est par le présent donné à toutes les parties y concernées, d'avoir à déduire sous dix jours, à partir de la première publication de cette annonce, les raisons pour lesquelles le rapport original et celui qui a été fait par les commissaires pour l'ouverture de la rue de Chartres ci-devant Moreau, rapports présentés ce jour à la Quatrième Cour de District pour être confirmés, ne seraient pas approuvés, homologués et confirmés conformément à la loi.
Par ordre de la Cour,
Bureau du Greffier, Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1867.
J. F. DICK,
11 janv—10f Député-Greffier.

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Je certifie par les présentes que le 11 janvier 1867, jugement a été rendu dans cette Cour dans les termes et chiffres suivants, savoir: No 16,384—Françoise Désirée Royere contre François A. Betinger, son mari.—Dans cette affaire, soumise à la Cour avec le consentement des parties pour adjudication sur les preuves enregistrées, la Cour, considérant que la loi et les preuves sont en faveur de la demanderesse—Il est ordonné et adjugé qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Françoise Désirée Royere, femme de François Auguste Betinger, et contre le défendeur, le dit François Auguste Betinger, son mari, que la communauté d'acquêts et de gains existant jusqu'à ce jour entre les parties soit, et elle est par les présentes, dissoute; qu'il y ait séparation de biens entre elles: que la demanderesse recouvre du défendeur la somme de onze cent cinquante piastres, produit des biens paraphernaux reçus et employés par le défendeur, le tout avec intérêt légal de la demande judiciaire à parfait paiement, avec l'hypothèque et le privilège (que la loi accorde aux femmes mariées sur les biens de leur mari) sur les biens du défendeur.—Il est de plus ordonné que le défendeur acquitte les frais du procès.
Jugement rendu le 11 janvier 1867.
Jugement signé le 16 janvier 1867.
(Signé) CHAS. LEAUMONT, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 17 janvier de l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept et la 91e année de l'Indépendance des Etats-Unis.
F. A. LUMINAIS,
19 janv—4 1f fév Député-Greffier.

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Je certifie par les présentes que le 27 novembre 1866, jugement a été enregistré dans cette Cour dans les termes et chiffres suivants, savoir: No 17,548—Mme Catherine M. Baquié, femme de Jos. A. Baquié, contre Jos. A. Baquié, son mari.—Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut rendu dans cette affaire le 23 courant soit maintenant confirmé et rendu définitif; qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Catherine M. Baquié, femme de Joseph A. Baquié, et contre son susdit mari, pour la somme de quatre mille piastres avec intérêt, de la demande judiciaire à parfait paiement, et avec hypothèque et privilège, que la loi accorde aux femmes mariées sur les biens de leur mari.
Jugement rendu le 27 novembre 1866.
Jugement signé le 2 décembre 1866.
(Signé) PAUL E. THEARD, juge.
En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 4 décembre de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-six et la 91e année de l'Indépendance des Etats-Unis.
F. DICK,
19 janv—2 et 16 fév Député Greffier.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Succession de Catherine D. Holden, épouse de Ira S. Holden.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles M. Ira S. Holden, administrateur de la dite succession, ne serait pas définitivement et inconditionnellement autorisé à vendre ce qui est dit.
19janv—19, 24, 29. F. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de Catherine Murphy, épouse de John Norton—No 25,421.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
19jan—23,28 F. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de P. N. Wood.
DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour
19 jan—23,28 F. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de J. W. Tutt—No 25,414.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Wm F. Tutt a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu J. W. Tutt décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
19 jan—23,28 F. R. O'RORKE, Greffier.

VENTES A L'ENCAN.
PAR McCERREN & CO.
Résidence de Prix à Jefferson City, à l'Encan.
Succession de F. H. Willard.
Cour du Deuxième District Judiciaire, Paroisse Jefferson—No 45.
PAR McCERREN & CO.,
G. W. McCerren, Encanteur.
Bureau et Salle d'Encan, au Masonic Hall, rue St-Charles.
IL sera vendu, à l'enchère publique, SAMEDI 2 février 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. Cambel, Juge de la Cour du Deuxième District Judiciaire, Paroisse de Jefferson, daté de Carrollton, 19 décembre 1866, et rendu dans la susdite succession, les propriétés suivantes:
DOUZE TERRAINS, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus et comprenant: Une résidence-cottage bien bâtie, avec toutes les dépendances nécessaires, écuries, etc, etc.,—situés dans la ville et la paroisse de Jefferson, dans cet Etat, dans l'îlet compris entre les rues Aline, Delachaise, Magazine et Camp, et désignés par les Nos 23 sur un plan portant le No 23 et déposé à l'étude de W. H. Peters, notaire public de la ville de la Nlle Orléans.
Lesdits terrains sont désignés, sur ledit plan, par les Nos 1 à 12 inclusivement.
Les terrains No 2, 3, 4 et 5 ont chacun 32 pieds de face à la rue des Magasins, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.—Le terrain No 5 forme l'angle des rues Aline et Magazine.—Le terrain No 1 a 34 pieds de face à la rue des Magasins, 24 pieds 3 pouces (lignes dans le fond, sur une profondeur et façade à la rue Delachaise, de 120 pieds 6 pouces 4 lignes et 120 pieds sur la ligne du terrain No 2; il forme l'angle des rues Delachaise et Magazine.—Le terrain No 6 touche au susdit No 1 dans le fond; il a 32 pieds de face à la rue Aline et 32 pieds 1 pouce de face à la rue Delachaise, sur une profondeur de 152 pieds 5 pouces 4 lignes sur la ligne qui s'étend vers la rue des Magasins et 149 pieds 11 pouces sur la ligne qui s'étend vers la rue du Camp.—Le terrain No 7 touche au No 6; il a 32 pieds de face à la rue Aline et 32 pieds 1 pouce de face à la rue Delachaise, sur une profondeur de 149 pieds 11 pouces sur la ligne qui le sépare du terrain No 6 et 147 pieds 4 pouces 5 lignes sur la ligne qui s'étend vers la rue du Camp.
Les terrains Nos. 8, 9, 10 et 11 inclusivement ont chacun 32 pieds de face à la rue du Camp, sur une profondeur de 120 pieds et 32 pieds de large dans le fond.
Le terrain No 8 forme l'angle des rues Camp et Aline.—Le terrain No 12 a 25 pieds, 2 pouces et 5 lignes de face à la rue du Camp, et 35 pieds, 4 pouces et 5 lignes de large dans le fond, 120 pieds sur la ligne qui le sépare du terrain No 11 et 120 pieds, 2 pouces et 7 lignes de profondeur et façade à la rue Delachaise. Ledit terrain No 12 forme l'angle des rues Camp et Delachaise. Ce sont les terrains achetés de Louis-Philippe Delachaise, par acte passé pardevant W. H. Peters, notaire public, en date du 15 janvier 1859. Le tout sera vendu en bloc ou séparément.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.
L'acte de vente pardevant W. H. Peters, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
18 déc—19—1,7,3,19,26 janv—1, 2 fév

En vertu d'un ordre subséquent de la Cour du Deuxième District Judiciaire, rendu le 5 de janvier 1867, à la mort de M. Geo. W. McCerren, le soussigné a été substitué comme encanteur et s'approprie l'annonce de la susdite annonce, offrira la dite propriété à l'encan, samedi le 2me février 1867, selon la susdite annonce.
NICHOLAS J. HORY, encanteur,
C. E. GIRARDEY & CO.
19 janv—19 et 26 Bureau No 17, Place de la Bourse.

SUCCESSION DE JOHN SEWELL.
Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 18,932.
PAR McCERREN & CO,
GEO. W. McCERREN, encanteur,
IL sera vendu, à l'enchère publique, SAMEDI, 19 janvier 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, le 12 de décembre 1866, et rendu dans la susdite succession, la propriété suivante:
UN TERRAIN, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, tous les droits, voies, privilèges et servitudes lui appartenant, lequel est situé en partie au faubourg Saulet, et en partie au faubourg Lacroix, et désigné par le No 2 sur un plan dressé par Joseph Pilié, le 21 décembre 1834 et annexé à un acte passé pardevant H. Pedesclaux, le 24 mars 1835. Le dit terrain a 31 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Feliciana, sur 100 pieds de profondeur. C'est la même propriété qui fut achetée par Edward William Sewell, de Joseph Prosper Percy, homme de couleur libre, par acte passé pardevant H. Pedesclaux, le 15 février 1837.
Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.
L'acte de vente pardevant W. O. Kerr, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
Le plan est à la Bourse des Négociants et des Encanteurs. 18 déc—19—14, 18 et 19 janv

VENTES JUDICIAIRES
Joseph Grelier vs James Long.
QUATRIEME Cour de District de la Nlle-Orléans—No 18,061—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI dix-neuf de février 1867, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-après décrite, savoir:
Cinq terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les numéros TREIZE, QUATORZE, QUINZE, SEIZE et DIX SEPT de l'îlet borné par les rues Bienville, Rendon et de la Douane et l'avenue Hagan, et ayant les dimensions suivantes, savoir: Le No Treize forment l'angle de la rue de la Douane et de l'avenue Hagan, mesure trente pieds sur la rue de la Douane par cent vingt pieds de profondeur, [illegible]
Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.
Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite du demandeur suivant acte passé devant W. J. Castell, notaire public en cette ville, en date du 10 mars 1862.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.
19 jan—28—5,12,19 fév

Roth et O'Rourke vs N. W. Fowler.
CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 16,990—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI trente de janvier 1867, à midi, [illegible] de la rue Fulton et St-Joseph, dans le Premier District de cette ville, à la vente publique et adjudication de
Trois Bouilloires.
Saisies dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.
17janv—22,25,28,30

SAMUEL PURSELL vs. CHAUNCY C. PORTER
CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 16,413—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, 26 janvier 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-après décrite: [illegible]
UNE CERTAINE MOITIE D'ILET DE TERRE désigné par le numéro **cent quatre-vingt-six** [illegible]
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
5janv—7 11 15 19

JOHN COUSLY vs C. GREEN, capitaine et propriétaire du steamer "Countess".
SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 19,280—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix-neuf de janvier 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de:
Le steamer "COUNTESS", ensemble, avec sa machine, ses meubles, etc., tel qu'il se trouve aujourd'hui dans le Nouveau Bassin, au pied de la rue Magnolia, dans le Premier District de cette ville.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.
déc 8 11 14 17 19

La Dame C. M. Conner & als. vs. John C. Marsh et als.
CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 16,375.—En vertu d'un ordre de vente, rendu le 12 de janvier 1867 et à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le Lundi vingt-huit de janvier 1867, à 10 1/2 heures A. M., à l'entrepôt, No 23, rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de:
Une pompe à incendie,
Un lot de sable,
Un lot d'outils,
Un lot de patentes,
Saisis provisoirement dans l'affaire ci-dessus.
Conditions.—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.
16 janv—19 22 25 28

P. J. COCKBURN vs TRUMAN C. HOLMES.
QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,437—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-deux de janvier 1867, à 11 1/2 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de
UN LOT DE MACHINES provenant du steamer Charmer, tel qu'il se trouve aujourd'hui sur la batture, au bas du Marché St-Marie, Premier District.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
11 janvier—14, 17, 19, 21

NORCROSS PERKINS & HERSEY vs N. W. NORCROSS.
CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans — No 16,244 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, onze de février 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de:
Tous les droits, titres et intérêts du défendeur N. W. Norcross, à savoir: le sixième indivis, au steamer "Planet."
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16janv—19 22 fév 4 11

Wm. D. A. Whitman vs James Rogers Latham.
TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans —No 21,160 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, douze de Février 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:
Trois terrains situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les numéros VINGT-CINQ, VINGT-SIX et VINGT-SEPT de l'îlet numéro Quatorze, lequel est borné par les rues Ste-Magdeleine, St-Marc, Gravier et Perdido, suivant plan dressé par A. S. Phelps, ci-devant voyer, daté du 22 décembre 1844 et déposé en l'étude de David L. McCay, ci-devant notaire public en cette ville. Lesdits terrains sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Ste-Magdeleine, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles, avec tous les droits, usages et servitudes y appartenant.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, machines, outils, &c., qui s'y trouvent.
Ces terrains appartiennent au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de J. R. Hubbard, suivant acte au rapport de E. G. Gottschalk, notaire public en cette ville, en date du 6 décembre 1861.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.
11 janv—19,26—5,12 fév

Commission—Exportation—Paris.
JULES MORRIER,
30.........RUE OBERKAMPF.........30.
HORLOGERIE, BIJOUTERIE,
correspondant de la maison MONTAGNE & CARLOS de la Nouvelle-Orléans.
1er nov—6 m S T S J

Changement de Local.
M. HEINEMAN a transporté son magasin de BOTTES et de SOULIERS de la rue de Chartres au No 168 de la rue de Chartres, entre les rues Conti et Bienville.
4janv—1m

VENTES A L'ENCAN.
PAR G. DE FERIET.
EXCELLENT PLACEMENT.
Propriétés améliorées, de valeur, comprenant des résidences et des emplacements bien situés pour les affaires, dans les parties les plus recherchées des Deuxième et Troisième Districts; aussi des terrains de valeur et propres à bâtir, dans les mêmes Districts.
Succession de THEODORE SEGHERS, No 26,826.
PAR G. DE FERIET, encanteur, Bureau rue Royale, No 62.
MARDI, le 22 janvier 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles de Douane et Canal, il sera vendu, aux enchères publiques, en vertu d'un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 11 décembre 1866 (dossier de la Cour No 26,826), les propriétés dont la description suit, appartenant à la succession de Théodore Seghers, savoir:
1o—Un terrain, avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No. 1 de l'îlet No 12, qui est borné par les rues Douane, Tremé, Canal et Franklin. Ledit terrain forme le coin des rues Douane et Tremé et mesure 28 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue de la Douane, sur 114 pieds de profondeur et face à la rue Tremé.
Les bâtisses comprennent une maison en briques à étages avec une aile en briques (portant le No 229, rue de la Douane et les Nos 22, 24 et 26, rue Tremé). La maison principale contient, au rez-de-chaussée, un grand magasin, un corridor et un cabinet; au premier, 3 chambres et 1 vestibule. Les arrière-bâtisses ou aile, contiennent 3 chambres au rez-de-chaussée, 3 chambres au premier, avec galerie sur toute la longueur de la bâtisse; cour, lieux d'aisance en briques, cour carrelée, citerne, etc. Le gaz est introduit dans la maison principale, avec les installations appartenant au locataire.
Cette propriété est louée à bail jusqu'au 1er octobre 1867, à raison de cent piastres par mois à M. C. M. Hurlbert, pharmacien. A cause de sa position, cette propriété est l'une des meilleurs emplacements pour de gros loyers, et qui peut toujours commander un plus fort loyer.
2o—Un terrain dans le même District, avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, dans l'îlet compris entre les rues Remparts, Canal, Bourgogne et Douane: ce terrain touche au terrain formant le coin de Canal et de Remparts, et mesure 21 pieds 4 pouces, plus ou moins, de face à la rue des Remparts, sur 60 pieds, plus ou moins, de profondeur entre lignes parallèles, avec l'usage et le droit perpétuel d'une allée de 4 pieds de large, derrière le dit terrain et s'ouvrant sur la rue du Canal.
Les bâtisses comprennent une maison en briques à trois étages, avec balcon en fer devant et portant le No 6 de la rue des Remparts. La dite maison contient au premier étage ou rez-de-chaussée, un corridor, une salle à manger, et un petit office sous l'escalier; au second étage deux chambres à feu, et dans le troisième le même nombre de chambres; dans la cour, water-works, citerne, puits avec pompe, lieux d'aisance, &c.
Cette propriété est louée à $90 par mois, et pourrait rapporter un meilleur prix.
3o—Un terrain, avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le même District, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Dauphine, Conti et Bourbon et mesurant comme suit, savoir:
21 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Bienville, 109 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur du côté de la rue Bourbon, de là se rétrécissant 10 pieds 6 pouces à angle droit de là une deuxième profondeur de 6 pieds 2 pouces et 6 lignes, jusques à la ligne du fond; 14 pieds 5 pouces de profondeur du côté de la rue Dauphine; de là s'ouvrant à angle droit de 4 pieds 2 pouces et 2 lignes, et de là une autre profondeur de 9 pieds 7 pouces et 4 lignes, et de là à la ligne du fond qui mesure 15 pieds.
Les bâtisses et améliorations comprennent une maison en briques, à étage et avec attique et balcon en fer devant (No 111 rue Bienville) et contient au rez-de-chaussée, un corridor, 2 belles chambres à feu et une petite office; au second, 2 belles chambres, un corridor et grand vestibule servant de chambre d'attente, et dans l'attique une belle chambre à feu. Les arrière-bâtisses qui sont à deux étages et en briques, contiennent 2 grandes chambres en bas et 3 chambres au premier étage, lieux doubles, chambre à charbon, cour carrelée, citerne, water works, puits en commun, &c.
Cette propriété vient d'être réparée et peinte. Elle est louée à bail jusqu'au 1er novembre 1867, à $125 par mois.
4o—Un terrain, avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le même district, dans l'îlet compris entre les rues Orléans, Ste-Anne, Bourgogne et Remparts, et mesurant un pied américain, 30 pieds 7 pouces et 7 lignes face à la rue Orléans, 81 pieds 10 pouces et 8 lignes de large sur la ligne du fond, 117 pieds et 4 lignes de profondeur de l'autre côté [illegible]
Les bâtisses et améliorations comprennent une maison en bois, qui porte aujourd'hui le terrain les Nos 101 et 103 rue d'Orléans, et contient deux chambres et deux cabinets [illegible] et en briques et à étage contient deux chambres au rez-de-chaussée et trois chambres au premier, [illegible] citerne, etc.
Il y a quelques vieilles baraques sur le terrain, qui appartiennent au locataire.
5o—Deux terrains, désignés par les Nos 1 et 2, dans le même district, avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, dans l'îlet borné par les rues St. Philippe, Dauphine, Ursulines et Bourgogne et mesurant comme suit:
Le terrain No 1 mesure, au pied américain, 31 pieds de face à la rue St. Philippe sur 150 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur.
Les bâtisses et améliorations sur le lot No 1, comprennent une vieille maison et partie brûlée et portant le No 165 de la rue St. Philippe.
Le lot No 2 mesure, au pied américain, 32 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue St. Philippe, sur 150 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur.
Les améliorations sur ce terrain comprennent une maison en briques, à étages et à combles, [illegible]
[illegible]
6o—Une maison en bois, [illegible]
13o—Un terrain, avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le même District, dans l'îlet compris entre les rues Casacalvo, Esplanade, Grands-Hommes et Poëtes, mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Casacalvo sur 127 pieds 9 pouces et 6 lignes de profondeur.
Les bâtisses et améliorations consistent en une maison basse en briques (No 437 rue Casacalvo). Ladite maison est couverte en ardoises et a une galerie de côté et 3 chambres, l'arrière-bâtisse, étant en briques, contient deux chambres, deux cabinets, cour en partie carrelée, et partie en bois, citerne, lieux d'aisance en briques, entrée de voiture à la façade.
Cette propriété convient parfaitement à un Brayman.
15o—Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le même District, dans l'îlet compris entre les rues Levée (ou Chemin public) et St Ferdinand, Moreau et Montegut, et mesurant 21 pieds 5 pouces et 4 lignes face à la rue de la Levée (ou Chemin public) sur une profondeur de 96 pieds 5 pouces et 1 ligne de profondeur d'un côté, 96 pieds de profondeur de l'autre côté, et 22 pieds 5 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond.
Les bâtisses etc. comprennent une maison en briques à trois étages (No 134 Levée) avec un vieux verandah en bois sur la façade, et contenant une grande chambre ou magasin dans chaque étage; le tout occupé par (J. Pfeifer) comme café et maison de pension: également, citerne, lieux d'aisance etc. La dite propriété est louée jusqu'au 1er octobre 1867 à raison de $75 par mois, et se trouvant dans le voisinage immédiat de la Presse à coton de la Levée, dans la partie commerciale du port, elle mérite l'attention des capitalistes.
Cette propriété a l'usage perpétuel d'une allée de 17 pieds, qui se trouve immédiatement derrière.
Toutes les cloisons en bois appartiennent au locataire.
16o—Un terrain, avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le même district, dans l'îlet borné par les rues de la Levée (ou Chemin Public), St-Ferdinand, Moreau et Montegut, et mesure 22 pieds 5 pouces et 6 lignes à la rue de la Levée (ou chemin public), 127 pieds 3 pouces et 2 lignes de profondeur d'un côté, 127 pieds 7 pouces sur 3 lignes de profondeur de l'autre ligne et 22 pieds 7 pouces et 6 lignes sur la ligne du fond, également un lot de terre, situé derrière, mesurant 21 pieds 3 pouces et 9 lignes de face, par 17 pieds de profondeur.
Cette propriété a l'usage d'une allée commune créée par la ville. Compagnie des Architectes, et aboutissant à la rue St-Ferdinand.
Les bâtisses et améliorations consistent en une maison en magasin à trois étages (No 131, rue de la Levée) contenant trois grandes chambres ou magasin; cuisine en briques à deux étages, contenant deux chambres, cour carrelée, puits, citerne, lieux d'aisance, &c. Avec quelques réparations, cette propriété peut être convertie en un très utile résidence, et les bas peuvent servir de magasin.
N. B. Voir l'acte de vente de Seghers à Seghers pardevant Félix Percy, notaire public, en date du 11 décembre 1861, pour certaines conditions et restrictions, qui étaient de peu d'importance et ne sont pas ci-mentionnées; le dit acte étant déposé chez l'encanteur, le public peut l'examiner en s'y adressant.
15—Deux terrains dans le troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annette, Urquhart, St-Antoine et Villeré [ci-devant Olivet], désignés par les Nos 1 et 2 et mesurant comme suit:
Le lot No 1 mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Annette, sur 127 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur et face à la rue Urquhart.
Le lot No 2 a la même mesure.
Les deux terrains sont entourés, et situés dans un quartier florissant du District.
16—Quatre terrains numérotés de 1 à 4, situés dans le même District, dans l'îlet No 13, compris entre les rues Champs-Elysées, Verts, Marigny et Force.
Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Marigny et Force et mesure 26 pieds 7 pouces de face à la rue Marigny, sur 120 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur et face à la rue Force.
Les lots Nos 2 et 3 étant des terrains de côté, mesurent chacun 28 pieds de face à la rue Force, sur 120 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur.
Le lot No 4 mesure 28 pieds 7 pouces de face à la rue des Champs-Elysées sur 108 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur et face à la rue de la Force.
18o—Vingt-deux terrains désignés par les Nos 1 à 11 inclusivement et par les Nos 14 à 22 inclusivement, situés dans le même district, dont l'îlet No 27 borné par les rues Mandeville, Morales, Force, Espagne et Yerry, mesurant comme suit:
Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Force et Mandeville, mesure 20 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Mandeville sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Force.
Les lots Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Mandeville sur 120 pieds de profondeur.
Le lot No 11 forme l'encoignure des rues Mandeville et Yerry, mesure 20 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue Mandeville, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Yerry.
Les lots Nos 14 à 20 (inclusivement) mesurent chacun 25 pieds de face à la rue d'Espagne sur 120 pieds de profondeur.
Le lot No 21 forme l'encoignure des rues Espagne et Force, et mesure 25 pieds 5 pouces et 8 lignes de face à la rue Espagne sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Force.
Les lots Nos 21 et 22 étant des terrains de côté, mesurent chacun 24 pieds 3 pouces de face à la rue Force sur 120 pieds, 11 pouces et 4 lignes de profondeur.
19o—Vingt-quatre terrains, dans le même District, dans l'îlet No 60, compris entre les rues Espagne, Force, Avenue Washington et la rue des Libéraux; lesdits lots étant désignés par les Nos. 1 à 24 inclusivement.
Le lot No 1 formant le coin, mesure 28 pieds, 5 pouces et 4 lignes de face à l'avenue Washington, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue des Libéraux.
Les lots Nos. 2 à 10 inclusivement mesurent chacun 28 pieds de face à l'avenue Washington sur 120 pieds de profondeur.
Le lot No 11 étant au terrain d'encoignure mesure 28 pieds, 5 pouces et 2 lignes de face à l'avenue Washington sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Force.
Le lot No 12 étant un terrain de côté, mesure 30 pieds 2 pouces de face à la rue Force sur 150 pieds, 11 pouces et 5 lignes de profondeur.
Le lot No 13 formant le coin des rues Force et Espagne, et mesure 29 pieds, 5 pouces et 8 lignes face à la rue Force.
Les lots Nos. 14 à 22 inclusivement mesurent chacun 29 pieds de face à la rue Espagne, sur 120 pieds de profondeur.
Le lot No 23 forme l'encoignure des rues Espagne et des Libéraux, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue des Libéraux.
Le lot No 24 étant un terrain de côté, mesure 30 pieds 2 pouces de face à la rue des Libéraux, sur 150 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur.
19o—Deux terrains, désignés par les Nos 1 et 2, situés dans le même district, dans l'îlet No 61, borné par les rues Mandeville, Morales, Urquhart et Espagne, et mesurant comme suit:
Le lot No 1 mesure 25 pieds 9 pouces de face à la rue Mandeville, sur 170 pieds de profondeur.
Le lot No 2 mesure 25 pieds 9 pouces de face à la rue Urquhart, sur 120 pieds de profondeur.
20o—Un îlet de terre dans le troisième district, désigné par le No 186, divisé en 30 terrains, et borné par les rues Joséphine, Célestine, Peintres et Arts. Pour la mesure exacte de chaque terrain voir plan fait par Judice et Frémeaux, architectes et ingénieurs civils.
21o—Vingt terrains dans le même district, dans l'îlet désigné par le No 193, borné par l'avenue Franklin, et par les rues de la Loi et des Peintres et par la place Constitution. Les dits terrains sont désignés par les Nos 1 à 20 inclusivement. Voir plan fait par Judice et Frémeaux, ingénieurs civils, pour mesures exactes de chaque terrain.
22o—Trente lots de terre, dans le même district, dans l'îlet No 221, borné par les rues des Chasseurs, de la Loi, des Chevreuils et des Magistrats.
Les dits lots sont désignés par les Nos 1 à 30 inclusivement. Voir le plan fait par Judice et Frémeaux ingénieurs civils, pour les mesures exactes de chaque terrain.
23o—Trente lots de terre, dans le même district, dans l'îlet No 227, borné par les rues des Chasseurs, Magistrats, Chevreuils et Vertus.
Les dits terrains sont désignés par les Nos 1 à 30 inclusivement. Voir le plan fait par Judice et Frémeaux, ingénieurs civils, pour les mesures exactes de chaque terrain.
24o—Cinq terrains, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5 dans le même district, dans l'îlet No 202, borné par les rues Loi, Chasseurs, Magistrats et Promenade Franklin, et mesurant chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Chasseurs, sur 104 pieds 10 pouces et 7 lignes de profondeur.
Toutes les propriétés ci-dessus décrites seront vendues conformément aux plans et arpentages faits par Judice et Fremeaux, ingénieurs civils et architectes, et qui seront exposés à la Bourse avec l'inspection du public deux semaines avant le jour de la vente.
Conditions—Un tiers comptant, en billets du Trésor des Etats Unis, et la balance à un crédit de un et deux ans, en billets à vingt en coupons, à la convenance des parties intéressées et portant huit pour cent d'intérêt par an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement et garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur les propriétés vendues (avec la clause de non aliénation); les acquéreurs s'obligeront de payer cinq pour cent d'honoraires de l'avocat qui pourra être chargé de la collecte d'aucun des dits billets après sa maturité au taux de cinq pour cent sur le montant recouvré; les dits honoraires devront être également garantis par hypothèque. Les bâtisses devront être assurées pour le plein valeur et les polices d'assurance transférées au vendeur.
Actes de vente, avec les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis y annexés, pardevant Abel Dreyfous, notaire public, aux frais des acquéreurs.
22 déc—22, 29 déc—5,12,19,22 janv

Succession de Peter Holmes.
Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.
No—
PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Royale, No 62.
MARDI, le 12 février 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale entre Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique conformément à un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 5 janvier 1867, les propriétés ci-après décrites, appartenant à ladite succession, savoir:
1o—Un terrain, avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, désigné par le No 21 de l'îlet No 106, et situé dans le faubourg Franklin. Ledit îlet étant borné par les rues Urquhart, Morales et avenue Washington. Ledit terrain forme l'encoignure des rues Urquhart et Musique et mesure 34 pieds de face à la rue Musique sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Urquhart.
2o—Un terrain, avec les améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le même îlet et dans le même faubourg et mesurant 30 pieds 2 pouces de face à la rue Urquhart sur 119 pieds, 2 pouces et 4 lignes de profondeur.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.
Actes de vente, pardevant A. D. Doriocourt, notaire public, aux frais des acquéreurs, qui devront aussi payer les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis qui devront être apposés sur lits actes.
12 janv—19,26—2,9,12 fev

Terrains de prix pour bâtir, dans le Premier District, le Deuxième District et à Carrollton.
PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Royale, No 62.
SAMEDI, 19 janvier 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale il sera vendu à l'enchère publique:
QUATRE TERRAINS situés dans le Premier District de la ville de la Nlle-Orléans dans l'îlet compris entre les rues Wallace, Dixie, Avenue Canal et chemin Gravier [illegible]
2 UN TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Ste Anne, Dauphine, Dumaine et Remparts.
3 DEUX TERRAINS situés à Carrollton, désignés par les Nos. 5 à 17 formant un îlet compris entre les rues Cecile [illegible]
[illegible]
VINGT ACTIONS de la Compagnie d'Assurance du Hope de la Nlle-Orléans.
Conditions—Pour les propriétés foncières—[illegible] comptant, en billets du Trésor des Etats Unis, et la balance à un crédit, en billets payables [illegible]
Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Edward Barnett, notaire public, aux frais des acquéreurs.
Pour les actions, comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 18 jan—17

Une jolie maison avec ses dépendances située rue Rochebleve, entre Dumaine et St. Philippe. Egalement un terrain de valeur rue Washington, près de son intersection avec la rue Esplanade.
PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, No 62 rue Royale.
SAMEDI, 19 janvier 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique:
UN TERRAIN, avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, [illegible]
[illegible]
NOTA.—La propriété premièrement décrite sera livrée le 1er mars 1867.

Succession de J. H. Hillsbrandt.—No 27,190.
Meubles. Meubles. Meubles.
Vins, Liqueurs, Cognacs, &c., &c. &c.
PAR G. DE FERIET, Encanteur,
Bureau, No 62 de la rue Royale.
SAMEDI, le 19 janvier 1867, à 11 heures du matin, à l'angle des rues du Levée et Front-Levée, conformément à un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 5 janvier 1867, les articles suivants, savoir:
Un assortiment choisi de whiskey, vins, cognacs, liqueurs, verrerie, glaces, chaises, comptoirs, étagères, tables, [illegible]
—EGALEMENT—
Un billard, connu sous le nom vulgaire de "Pigeon-Hole Table."
Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 8janv—8,12,15,19

PAR FRANCIS FERNANDEZ
Succession de Paul Emile Sablon—No 26,833
Vente du fonds d'un magasin de sellerie et le bail du magasin, bien situé pour les affaires.
PAR FRANCIS FERNANDEZ, encanteur,
Bureau No 41, Passage de la Bourse.
MARDI prochain, 22 janvier 1867, il sera vendu à 10 heures du matin, sur les lieux, No 23, rue Toulouse, entre les rues Chartres et Levée en vertu d'un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 7 janvier 1867 les effets ci-après décrits, appartenant à ladite succession:
1o—Le fonds entier du magasin de sellerie, comprenant un assortiment général de selles, brides, harnais, sacs de nuit, malles, &c. &c. ensemble avec les comptoirs, étagères du magasin.
Le tout devant être vendu en bloc d'après l'inventaire.
2o—Les planches formant les divisions des appartements du 1er, 2me et 3me étage de la dite maison, etc.
3o—Le bail de ladite maison No 23, rue Toulouse, daté du 1er octobre 1866 et finissant le 30 septembre 1867, pour la somme de $720 par an et payable tous les mois.
Conditions—Pour le contenu du magasin de sellerie, et les divisions des appartements de la maison, comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.
Pour le bail l'acquéreur assumera le paiement mensuel du loyer d'après les conditions du bail.
11 janv—15,17,19,22

H. M. VAN SOLINGEN & CO.
Succession de Alex. P. Gray.
Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans
No 27,317.
Trois beaux îlets de terre comprenant SOIXANTE-HUIT TERRAINS, à Hunteville, Paroisse de Jefferson — à l'encan.
PAR H. M. VAN SOLINGEN & CO.
H. M. VAN SOLINGEN, Encanteur.
Bureau, No 28 rue Carondelet.
EN vertu et conformément à un ordre de vente rendu le 18 décembre 1866, et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans la susdite succession, il sera vendu, à l'enchère publique, JEUDI 24 janvier 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, la propriété ci-après désignée et décrite (pour le compte de ladite succession), savoir:
1o—Un certain îlet de terre situé à Hunteville, Paroisse de Jefferson, désigné par le No 9, compris entre les rues Tchoupitoulas, [illegible]
[illegible]
Ces terrains offrent une occasion favorable à ceux qui cherchent des emplacements pour bâtir. Ils ont très élevés et d'un bon drainage, couverts d'arbres ou de grands arbres et d'arbres qui donnent de l'ombrage. On verra facilement ces terrains [illegible]
Conditions—La moitié comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. [illegible]
Les actes de vente, avec les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant A. Hero, notaire public, aux frais des acquéreurs. 21 déc—26,31, jan 7,14,24

TOURNE ET NEUBERGER.
Goélette Charles Henry, pour cause de liquidation.
PAR TOURNE & NEUBERGER,
en liquidation,
EUGENE TOURNE, encanteur,
SAMEDI, 19 courant, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu:
La goélette CHARLES HENRY de 22 39/100 tonneaux [illegible]
Conditions—Comptant en billets du Trésor. 12janv

VENTES A L'ENCAN.
PAR C. E. GIRARDEY & CO.
Grande Vente.
Propriétés améliorées et de prix, situées dans les Premier, Deuxième et Quatrième Districts, dans les rues Hercule, Melpomene, Tchoupitoulas, Rempart, Bassin, Bienville, Prytanée et Ste-Marie. 12 terrains vides dans la ville de Jefferson et à Carollton.
SUCCESSION DE JAMES WILLIAMSON.
Oliver C. Williamson contre John G. Williamson et als. Procès en partage. No 18,031. Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans.
PAR C. E. GIRARDEY & CO,
Nicholas J. Hory, encanteur.
Bureau, No 17, Exchange Place.
SAMEDI, 19 janvier 1867, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, dans le Deuxième District de la Nlle-Orléans, en vertu d'un jugement de l'Hon. Paul E. Théard, juge de la Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans, rendu dans la susdite succession, le 7 décembre 1866 et signé le 10 décembre 1866, à l'effet d'opérer un partage des propriétés, appartenant à la succession de James Williamson, décédé, savoir:
Propriétés dans le Premier District.
Maison à étage, No 440 de la rue des Remparts.
1—UN CERTAIN TERRAIN situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Hercule, [illegible] White, [illegible] Thalie et Melpomene. [illegible]
[illegible]
Six Maisons en bois, à l'angle nord-est des rues Melpomene et Bassin.
7—TROIS CERTAINS TERRAINS situés dans le Premier District de cette ville [illegible]
[illegible]
Maison en bois, No 385 de la rue Tchoupitoulas
8—UN CERTAIN TERRAIN [illegible]
[illegible]
Propriétés dans le Deuxième District. Maison en briques à trois étages, No 147 de la rue des Remparts
[illegible]
Ecuries, No 135, de la rue des Remparts.
[illegible]
Maison en briques à étage, No 141, de la rue du Bassin, face au Vieux Bassin.
[illegible]
Emplacement de prix pour le commerce, à l'angle nord-ouest des rues Bienville et Tremé
[illegible]
PROPRIETES DANS LE QUATRIEME DISTRICT.
Deux maisons cottage, doubles, à étage et à mansarde, encoignure nord-est des rues Prytania et Ste Marie.
[illegible]
PROPRIETES DANS LA VILLE DE JEFFERSON
[illegible]
PROPRIETES A CARROLLTON.
[illegible]
Conditions de la vente.
[illegible]

VENTE POUR OPERER UN PARTAGE.
Des propriétés ci-après décrites et appartenant [illegible]
Résidence à deux étages avec un beau terrain et un cottage de choix à côté, sur la rue Chesnut, entre Deuxième et Troisième
H. L. HATHAWAY vs A. LEVISON.
Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,174.
VENTE POUR OPERER UN PARTAGE.
PAR C. E. GIRARDEY & Co.,
Nicholas J. Hory, encanteur.
Bureau No 17 Place de la Bourse.
SAMEDI, 19 janvier 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans en date du 30 novembre 1866 et signé le 5 décembre 1866.
Il sera vendu à l'enchère publique les propriétés ci-après décrites, pour opérer un partage dans la susdite affaire, savoir:
1o—SCRIP D'ASSURANCE.
Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud—[illegible]
Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane—[illegible]
2—PROPRIETES FONCIERES.
SIX LOTS DE TERRE dans le faubourg Livaudais [illegible]
[illegible]
Conditions de la vente.
[illegible]

Vente positive à l'encan,
Par consentement des parties d'une grande et agréable résidence en briques à trois étages, No 274, rue Bourgogne, entre les rues Hôpital et Ursulines.
Par C. E. GIRARDEY & Co., encanteurs,
Bureau Passage de la Bourse No 17.
IL sera vendu à l'enchère, samedi, le 26 de janvier 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible]
[illegible]
Acte de vente et les timbres de revenu aux frais de l'acquéreur, pardevant F. C. Cuvellier, notaire public.
17 janv—18 26

VENTES A L'ENCAN.
PAR E. ROGER & CO.
Linge fait, Chemises, Chapeaux et Marchandises sèches.
PAR E. ROGER & CO.
O. DELAS, encanteur
SAMEDI, 19 janvier, il sera vendu, à 10 heures, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 de la Vieille Levée:
150 lots linge fait de saison,
50 douzaines chemises,
150 do chapeaux
—AUSSI—
100 lots marchandises sèches étrangères et américaines.
Conditions au comptant. 19 jan

Bottes, souliers et brodequins, pour clore des consignations.
PAR E. ROGER & CO.,
O. DELAS, encanteur.
SAMEDI, 19 janvier, il sera vendu, à 10 heures à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 de la Vieille Levée:
120 caisses bottes, souliers et brodequins comprenant un assortiment général.—Vente sans réserve, pour clore des consignations.
Conditions à la vente. 19 janv

PAR JOHN C. BLOHM.
GRANDE VENTE DE
Bottes, souliers, brodequins et chapeaux.
PAR JOHN C. BLOHM, encanteur
SAMEDI, 19 du courant, à 10 heures du matin, dans sa salle d'encan, au No 25 de la rue Bienville, il sera vendu—
250 caisses bottes, souliers et brodequins.
10 caisses bottes, grains extra fins.
—ET—
300 douzaines chapeaux à fourrure laine et castor pour hommes et jeunes garçons.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

PAR FORSTALL & SPEAR.
Vente péremptoire pour effectuer un partage d'une propriété améliorée rue des Champs-Elysées, Troisième District.
PAR FORSTALL & SPEAR
PLACIDE J. SPEAR, encanteur.
Salle de vente et Bureau, Nos 38 Bienville.
VENDREDI 25 janvier 1867, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale entre Douane et Canal pour effectuer un partage:
Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville [illegible] rues Champs Elysées, Remparts, St-Antoine et Marigny, [illegible]
[illegible]
Magnifique buggy, cheval et harnais.
Cheval de selle, selle et bride.
PAR FORSTALL & SPEAR
PLACIDE J. SPEAR, encanteur.
Salle de vente, No 38 rue Bienville.
SAMEDI 19 janvier 1867, à midi, trois quarts, il sera vendu dans le Passage de la Bourse, entre les rues Canal et Douane:
[illegible]
—EGALEMENT—
[illegible]
Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

Le A No 1 Sloop "Struggler" de la Nouvelle-Orléans, tel qu'il est à la tête du Nouveau Bassin.
PAR FORSTALL & SPEAR
PLACIDE J. SPEAR, encanteur.
LUNDI 21 janvier 1867, à midi, il sera vendu à la tête du Nouveau Bassin:
[illegible]

PAR BERNARD TURPIN.
Vente par Catalogue,
d'Eaux-de-vie françaises, Vins, Absinthe, Vermouth Sardines, Savon de Marseille, &c. &c.
PAR BERNARD TURPIN
EUGENE TOURNE, encanteur.
LUNDI 21 janvier [illegible]
[illegible]

Vin de Bandol, Madère, Sherry, Porto, Liqueurs, Whisky, Thé, Beurre, &c.
PAR BERNARD TURPIN
EUGENE TOURNE, Encanteur.
[illegible]

PAR O. VALETON.
Privilège d'usage des Etals Nos 17, 18, 139, 140, 141, 142, 143, avec un Stock de Grocéries, Clientèle etc. au Marché Tremé.
PAR O. VALETON, encanteur
SAMEDI 19 janvier, à midi, [illegible]
[illegible]

Jambons! Jambons! Jambons!
PAR O. VALETON, encanteur.
[illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
Maison en bois avec jardin, rue de l'Esplanade, entre les rues Marais et Galvez.
PAR C. E. GIRARDEY & Co.
N. J. Hory, encanteur.
Bureau No 17 Place de la Bourse.
[illegible]

VENTE POUR OPERER UN PARTAGE.
Des propriétés ci-après décrites et en possession des membres formant l'association CAMPBELL & RICKARDS, de cette ville.
ROBERT J. RICKARDS ET ALS. vs. WILLIAM P. CAMPBELL ET ALS.
Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 16,968.
PAR C. E. GIRARDEY & Co,
N. J. Hory, Encanteur.
Bureau Passage de la Bourse, No 17.
EN vertu de deux décrets ou ordres de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans rendus le 28 de décembre 1866 et 1er avril 1867, [illegible] il sera vendu samedi, le 26 de janvier 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible] les propriétés ci-après décrites pour opérer un partage desdits biens, savoir:
1o—DEUX CERTAINS TERRAINS dans le Premier District [illegible]
2o—DEUX CERTAINS LOTS DE TERRE [illegible]
3o—UN CERTAIN LOT DE TERRE [illegible]
4o—UN CERTAIN LOT DE TERRE [illegible]
5o—DEUX CERTAINS LOTS DE TERRE [illegible]
TROIS TERRAINS VIDES, encoignure Commune et Galvez.
6o—TROIS CERTAINS TERRAINS [illegible]
QUATORZE LOTS DE TERRE A LA VILLE DE JEFFERSON
7o—QUATORZE CERTAINS LOTS DE TERRE [illegible]
[illegible]
TERMES ET CONDITIONS DE LA VENTE—[illegible]
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.
PAR VINCENT & CO.
Marchandises sèches étrangères et américaines. Bottes et Souliers.
PAR VINCENT & CO.
W. P. VINCENT, encanteur.
IL sera vendu, Samedi 19 du courant, à 10 heures, dans leur salle d'encan, au No 16 de la rue de Chartres:
Un grand assortiment de marchandises sèches étrangères et du pays, comprenant en partie [illegible]
—Egalement—
100 caisses bottes, souliers et brodequins pour hommes et jeunes garçons—comprenant un grand assortiment. 19 jan

PAR MONTGOMERY & BRO.
Le beau yacht Nymph, gréé en sloop et fin voilier—à l'encan.
Par MONTGOMERY & BRO.,
A. M. MONTGOMERY, encanteur.
IL sera vendu MERCREDI, 23 janvier, à midi, à Alger près le débarcadère du ferry du 3e District,—
Le beau yacht Nymph, gréé en sloop et fin voilier—avec toutes ses voiles, gréements, apparaux, meubles, etc., tel qu'il est actuellement à l'endroit ci-dessus indiqué prêt à prendre la mer. Il a 30 pieds de long, 11 pieds et demi de large et 3 pieds et demi de cale.
Conditions—comptant, en billets du trésor des Etats-Unis. 19 janv

PAR CHARLES E. FORTIER.
Habitation de valeur
Située à la paroisse Jefferson, à environ 300 verges du débarcadère du ferry, rive droite du fleuve.
PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur.
Bureau, No 37, Passage de la Bourse.
IL sera vendu, Samedi, 26 janvier 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale,
Cette belle habitation située dans la paroisse Jefferson, sur la rive droite du fleuve [illegible]
[illegible]
Conditions—Un tiers comptant en billets du Trésor des Etats Unis, [illegible]

Terrains de prix pour bâtir, situés dans le Deuxième et le Troisième Districts, et dont l'un forme l'angle de la Promenade Caron delet et de la rue Galvez.
Mme B. Coquet et als contre Mme veuve Louis Bringier, interdite.
No 17,350—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans
PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur,
Bureau, Passage de la Bourse, No 37.
IL sera vendu SAMEDI 2 février 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, [illegible]
UN TERRAIN situé au faubourg St-Jean de cette ville, [illegible]
[illegible]
DEUX TERRAINS [illegible]
Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Le Lougre PRINCE DE JOINVILLE, à l'encan.
Succession de MATEO FORTUNORITCH. No 26,530.
Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.
PAR CHARLES E. FORTIER, Encanteur,
Bureau, No 37 Passage de la Bourse.
[illegible]
Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 3 janv 19,26

PAR S. GUINAULT.
Propriété encoignure St-Philippe et Broad.
PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, Passage de la Bourse et Bienville
IL sera vendu samedi 19 janvier 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs,
UN LOT DE TERRE formant encoignure aux rues St-Philippe et Broad, [illegible]
[illegible] 14 jan

VENTE A LONG CREDIT
Pour cause de départ—Grande portion de terre sur le Chemin de la Mésurie.
PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau Bienville et Passage de la Bourse.
[illegible]

Demi-lot et Etable pouvant contenir 40 vaches.
PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau Bienville et Passage de la Bourse.
[illegible]
Acte de vente pardevant A. D. Doriocourt, notaire public. 8 jan—18 et 19

PAR PALFREY & HILL
SUCCESSION D'ANDREW JACKSON LOY.
—No 27,481.
Vente à l'encan d'une jolie maison cottage au No 26 de la rue Galvez.
PAR PALFREY & HILL,
H. W. PALFREY, Encanteur.
Bureau, rue Carondelet No 55.
SAMEDI 9 février 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible]
[illegible]

SUCCESSION DE SAMUEL SUMNER.
—No 26,920—
Vente à l'encan de cinq terrains pour bâtir dans la rue Prytanée.
PAR PALFREY & HILL,
H. W. PALFREY, JR. encanteur
Bureau rue Carondelet, No 55.
SAMEDI 2 mars 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible]
[illegible]

PAR R. BROWN & CO.
Grande vente de tabac en feuilles.
PAR R. BROWN & CO.
NOUS VENDRONS, régulièrement, LES MARDIS ET LES VENDREDIS de chaque semaine dans les salles d'encan, rue Gravier, [illegible]
[illegible]
11janv—1m. R. BROWN & CO.
72, rue Gravier.

PAR J. B. CROZAT.
Quatorze beaux terrains situés tout près du Fair Ground.
Succession de J. A. BLANC—No 27,026.
PAR J. B. CROZAT, encanteur,
Bureau, encoignure Chartres et St. Louis.
EN vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible]
[illegible]
28 déc—29,31—janv 4,12,15

VENTES A L'ENCAN.
PAR WALTON & DESLONDE
Vente pour opérer un partage.
SANFORD S. RIDDELL
contre
Mme J. L. Riddell, tutrice, &c.—No 27,319
Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.
PAR J. B. WALTON & DESLONDE,
J. B. WALTON, Encanteur.
Bureau No 47 rue Carondelet.
SAMEDI, 9 février 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible]
QUATRE TERRAINS [illegible]
[illegible]

Une Maison Cottage, un Magasin à Fourrage et Trois Terrains à l'encoignure des rues Constance et Hurtaine
Succession de Charles Schattler, décédé.
Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans
PAR J. B. WALTON & DESLONDE,
J. B. WALTON, encanteur.
Bureau No 47 rue Carondelet.
SAMEDI [illegible]
TROIS TERRAINS [illegible]
[illegible]

La moitié indivise d'un îlet de terre, à Greenville, Paroisse Jefferson.
Succession de HUGH F. McKENNA, décédé
Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.
—Dossier No 26,112—
PAR J. B. WALTON & DESLONDE,
J. B. WALTON, encanteur
Bureau No 47 rue Carondelet.
SAMEDI [illegible]
La moitié indivise d'un certain îlet de terre [illegible]
[illegible]

Terrains de Valeur,
Sur les rues Laharpe, Galvez et Lapeyrouse
dans le Troisième District, à quelques îlets des chars à cheval de l'Esplanade
Par J. B. WALTON & DESLONDE,
J. B. WALTON, encanteur.
Bureau No 47 rue Carondelet.
SAMEDI le 19 janvier 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, il sera vendu:
TREIZE TERRAINS, dans le Troisième District [illegible]
[illegible]
CONDITIONS—[illegible]

PAR J. P. BOISSEAU.
Jambons, bains, biscuits sardines.
Par J. P. BOISSEAU, encanteur.
IL sera vendu, samedi 19 du courant, à 10 heures, à sa salle de la rue Gravier, No [illegible]
[illegible] 18 janv

PAR ALFRED BOULIGNY.
VENTE DE SYNDIC
DANIEL P. SPARKS vs SES CREANCIERS
No 2,772.
Propriété de grande valeur située à six milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, divisée en treize lots, devant être vendus séparément.
PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur,
Bureau, No 20 rue Carondelet.
IL sera vendu, à l'encan, jeudi 31 janvier 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, [illegible]
TREIZE LOTS DE TERRE [illegible]
[illegible]
Acte de vente pardevant E. G. Gottschalk, notaire public, aux frais des acquéreurs, et compris les timbres des Etats-Unis. 27déc—3 12 24 31 janv

Belle propriété connue comme la Boulangerie Poincy, devant être vendue séparément.
PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur,
Bureau, No 20, rue Carondelet.
IL sera vendu, samedi, 26 janvier 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane,
[illegible]
Acte de vente pardevant A. Boudousquié, notaire public, aux frais des acquéreurs. [illegible]

Deux terrains situés rue Levée, entre Congrès et Elmire.
PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur,
Bureau, No 20, rue Carondelet.
IL sera vendu SAMEDI 19 janvier 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane:
DEUX TERRAINS situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Elmire, Levée, Moreau et Congrès, [illegible]
[illegible]
Termes et conditions—L'acquéreur devra [illegible]
Acte de vente pardevant A. Boudousquié, notaire public, aux frais des acquéreurs, et compris les timbres des Etats-Unis.